



## Révision de pension alimentaire

Par **zebra3**, le **16/09/2011 à 15:08**

Bonjour,

je suis papa d'une petite fille de 4 ans, sa maman et moi sommes séparés depuis pas loin de 3 ans.

Je verse une pension de 410 euros par mois. Cette somme a été décidée il y a 3 ans en additionnant tous les frais (nourritures, frais de nourrice, ...). Aujourd'hui ma petite va à l'école, ce qui enlève le poste de frais de la nourrice (environ 500 euros par mois). Lorsque j'ai évoqué cela avec la mère de ma fille, et lui ai dit que les frais étant beaucoup moins élevés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a 3 ans, elle l'a très mal pris et a pensé que je l'accusais de profiter de la pension.

Pensez-vous que la pension devrait être revue étant donné que les frais ont largement changé ? Je ne cherche pas du tout à donner moins d'argent à ma fille, mais simplement à être juste par rapport aux dépenses réelles.

Qu'est-ce que vous en pensez ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Domil**, le **16/09/2011 à 15:15**

Certes, il n'y a plus de nourrice, mais un enfant qui va à l'école coûte plus cher en vêtements (il peut aussi y avoir la cantine et la garderie) et à cet âge, ça grandit vite, plus ils sont grands, plus les vêtements coûtent cher.

Maintenant faites les comptes

- le surplus de loyer
- l'eau (se laver mais aussi laver son linge), l'électricité, le chauffage que consomment votre fille
- les produits d'hygiène, d'entretien (plus de lessive, plus de vaisselle à laver)

Un enfant, on ne se contente pas de la nourrir et de la vêtir.

Par **zebra3**, le **16/09/2011 à 15:54**

Hmmm... je pense qu'un enfant en bas âge coûte très cher en vêtements également (et en couche essentiellement aussi), car il grandit aussi...

- le surplus de loyer ? désolé je ne vois pas

- l'eau. Il me semble que je lavais ma fille quand elle était petite aussi
- l'électricité... Soyons sérieux...
- le chauffage... Pareil, je laissais ma fille dans le froid pendant l'hiver peut être ?
- Plus de lessive. Vous avez des enfants ? Un bébé nécessite beaucoup de lessive.

Désolé, je ne suis pas vraiment convaincu par votre réponse...

Par **Louxor\_91**, le **16/09/2011** à **16:43**

tout ceci ne reviendrait il pas à des comptes d'apothicaires finalement ? d'un côté l'ass'mat' en moins et de l'autre l'école en plus ? Pas sur qu'un juge accepte la modif non ?

Par **zebra3**, le **16/09/2011** à **16:45**

Bonjour,

en fait, je ne cherche pas à donner moins d'argent pour ma fille, je souhaite simplement savoir si il est nécessaire de réviser la pension ou pas. Pour moi, la cantine de l'école est beaucoup moins chère qu'une nourrice, après, peut être que je me trompe. N'y a t'il pas un barème de pension ?

En vous remerciant.

Par **Domil**, le **16/09/2011** à **17:34**

[citation]Désolé, je ne suis pas vraiment convaincu par votre réponse...[/citation] parce que vous n'avez pas d'enfant à charge

[citation]Hmmm... je pense qu'un enfant en bas âge coûte très cher en vêtements également (et en couche essentiellement aussi), car il grandit aussi... [/citation] les vêtements de bébé coûtent moins chers, une taille 3 ans coûte moins cher qu'une taille 6 ans etc. Vous ne devez pas acheter les vêtements de votre enfant.

[citation]- le surplus de loyer ? désolé je ne vois pas[/citation]  
Avec un enfant on a un logement plus grand donc plus cher de loyer.

[citation]- l'eau. Il me semble que je lavais ma fille quand elle était petite aussi[/citation] et donc vous dépensiez plus d'eau que maintenant que vous ne l'avez plus à charge

[citation]- l'électricité... Soyons sérieux...[/citation] mais je le suis : plus d'eau chaude, plus de lumière, plus de lave-linge, plus de tout. Vous n'avez sans doute jamais fait un budget (vous devez avoir un bon salaire pour ne pas voir la différence)

[citation]- le chauffage... Pareil, je laissais ma fille dans le froid pendant l'hiver peut être

?[/citation] non et vous dépensiez plus que si vous ne l'aviez pas.

[citation]- Plus de lessive. Vous avez des enfants ? Un bébé nécessite beaucoup de lessive. [/citation] moins qu'un enfant plus grand (vous n'avez sans doute pas fait souvent la lessive d'une famille). Les vêtements sont petits, donc on en lave plus dans une machine, idem pour les draps d'ailleurs. Un enfant qui joue dehors, qui va à l'école salit plus qu'un bébé qui joue dans son parc.

Vous avez le raisonnement typique d'un homme qui ne sait pas combien coute un enfant au quotidien.

Par **zebra3**, le **16/09/2011 à 19:45**

Non, plutôt parce que je sens que vous cherchez davantage à me casser que de m'apporter des réponses constructives. Si je pose la question, c'est que je ne sais pas...

Non, je n'ai pas mon enfant à charge.

Je sais cependant que plus les enfants grandissent et plus les vêtements coutent chers.

Ma fille vit chez sa mere depuis qu'elle est petite (quand elle allait chez la nourrisse et maintenant qu'elle va à l'école). Le loyer n'a donc pas changé. C'est pas parce qu'on l'a un enfant que l'on achète systématiquement une maison non plus...

Je n'avais pas ma fille à charge étant petite. Je ne pensais pas que les dépenses d'eau pouvais couter plus cher maintenant qu'elle a 4 ans. Il me semblait plutôt qu'un enfant en bas age nécessitait beaucoup de bain et de toilette (j'ai déjà donné le bain à ma fille, je vous le dit avant que vous me le demandiez).

Au niveau de l'électricité, et je vous promet que ce n'est pas de la mauvaise fois, je ne sais pas si la différence mensuelle est vraiment notable. Ok, il y a plus de télé, un peu plus de machines (et la j'en suis pas persuadé), un petit peu plus d'électronique en général peut être. Non, effectivement, j'ai pas vraiment budgeté cela dans les moindre détails mais pour moi c'est la que l'on tombe dans les comptes d'apothicaires.

Un enfant de 4 ans coute plus cher en chauffage qu'un enfant en bas âge... Je dois être bête je pense car je ne vois pas vraiment sur quoi vous vous basez.

Encore une fois je répons à votre agression... j'ai fait beaucoup de machine à laver (quand mon enfant était petite et maintenant qu'elle a 4 ans). Quand je l'ai plusieurs semaines de suite, je ne fais pas vraiment la différence entre les nombres de machines de ces 2 périodes.

J'ai le raisonnement typique d'un homme qui n'a pas la garde de son enfant et qui se demandait simplement si une réévaluation de la pension est quelque chose qui se fait entre la nourrisse et l'école...

Par **Karl777**, le **17/09/2011** à **15:07**

[citation]Je verse une pension de 410 euros par mois. Cette sommes a été décidé il y a 3 ans en additionnant tous les frais (nourritures, frais de nourrice, ...). Aujourd'hui ma petite va à l'école, ce qui enlève le poste de frais de la nourrice (environ 500 euros par mois).[/citation]

Votre interrogation est effectivement pertinente. Que dit exactement votre jugement ? Certains jugements précisent en effet le montant de la pension + une participation aux frais de crèche ou de nourrice. Dans ce cas effectivement, on peut se demander si les frais scolaires (cantine et garderie) se substituent aux frais de crèche.

Personnellement, je pense que oui. Mais je crois surtout que les jugements devraient être plus clairs car un bon nombre de parents appliquent le jugement à la lettre et arrêtent tout simplement de payer la "participation aux frais de crèche ou de nourrice" dès la scolarité de l'enfant. Ce qui entraine parfois une nouvelle saisine du juge pour clarifier ce point.